

QUÉVREVILLE LA POTERIE



LIVRET D'ACCUEIL

Le **C**entre **C**ommunal d'**A**ction **S**ociale (CCAS) a pour principale mission de répondre aux besoins des personnes les plus fragiles. C'est un établissement public administratif. Autonome dans sa gestion, il dispose d'un conseil d'administration (dont le maire est président). Il possède, à ce titre, une autonomie juridique, à savoir : un budget propre, voté par son conseil d'administration avec à sa tête le Président, Monsieur HUE Benoît.

Il est actuellement constitué de 6 membres élus (Mme DESHERBAIS Christine, Mme AUBIN Stéphanie, Mme CASTEL Isabelle, Mme LE DEUNFF Gaëlle, Mme VIGER Joëlle, et M NARCY Christophe) et de 6 personnes appartenant à des associations du plateau est.

L'équipe du CCAS accueille toutes les personnes à la recherche d'informations, d'aide, d'orientation ou d'accompagnement vers les partenaires concernés. Avec bienveillance et discrétion, elle répond aux besoins de chacun et apporte le soutien nécessaire dans des périodes difficiles.

Les membres du CCAS sont à votre écoute, ils assurent ainsi un service de proximité auquel nous sommes attachés car il est un élément important de

la qualité de vie et de la solidarité québécoise. La lutte contre la solitude, la détresse, la précarité et l'exclusion est notre priorité.

Le CCAS s'adresse à différents publics : enfants, jeunes, familles, personnes handicapées, seniors. Sa mission de solidarité permet la coordination des actions locales publiques ou privées en liaison avec les services sociaux départementaux.

Le CCAS, lieu d'informations et d'accueil, peut accompagner les personnes dans la constitution des dossiers pour :

- **Les aides sociales légales**

Le CCAS oriente et transmet le dossier à l'autorité ayant le pouvoir de décision pour :

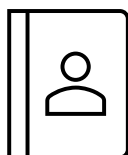
- **Les aides sociales facultatives**

Le CCAS met en œuvre les solidarités et organise l'aide sociale au profit des habitants de la commune.

Qui peut faire une demande ?

- Tout habitant de Quévreville qui souhaite être informé, conseillé, aidé sur des questions de la vie quotidienne.

Où et quand formuler la demande ?



- L'accueil s'effectue en toute confidentialité auprès de **Madame Christine Desherbais, l'Adjointe chargée du CCAS, en mairie.**



Des renseignements peuvent être pris au
02.35.79.15.50


Comment est étudiée la demande ?

- La personne chargée de l'accueil vous reçoit en entretien individuel, répond à vos interrogations, et recueille les informations nécessaires à l'instruction de votre dossier, voire à l'orientation vers un partenaire compétent.

Ce guide présente ainsi la palette des services proposés et des actions possibles du CCAS.

✓ Aides sociales légales

Le CCAS peut renseigner, orienter. Le cas échéant, il délivre le dossier et collecte les documents pour le constituer puis le transmet à l'autorité ayant le pouvoir de décision.

AIDES	BENEFICIAIRES	INFORMATIONS
<i>Personnes Handicapées</i>		
AAH Allocation Adultes Handicapés	Revenu minimum aux personnes handicapées Avoir un taux d'incapacité d'au moins 80% Être âgé d'au moins 20 ans	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Montage dossier CCAS ✓ Instruction dossier MDPH Maison départementale pour les Personnes Handicapées ✓ Décision ✓ Conseil Départemental ✓ Versement des prestations CAF Caisse d'Allocations Familiales
PCH Prestation de Compensation du Handicap	Être reconnu handicapé par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) Avoir moins de 60 ans Pour : - des aides humaines - des aides matérielles (Aménagement du logement, d'un véhicule) - des aides animalières	
AEEH Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé	Allocation pour soutenir les personnes ayant à charge un enfant handicapé de moins de 20 ans avec un taux d'incapacité d'au moins 80%	

✓ Aides sociales légales

AIDES	BENEFICIAIRES	INFORMATIONS
<i>Personnes âgées</i>		
APA Allocation Personnalisée d'Autonomie	Avoir + de 60 ans et être en perte d'autonomie pour - des aides à domicile - un EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)	Montage du dossier, collecte des pièces CCAS Instruction et décision Conseil départemental
Aides sociales Dispositions communes	Être âgé de + de 65 ans ou 60 si inaptitude au travail Être français ou avoir un titre de séjour régulier	
Aide sociale pour l'hébergement	Mise en œuvre de l'obligation alimentaire	
Aide sociale pour le portage de repas	Mise en œuvre de l'obligation alimentaire Non cumulable avec l'APA Avoir des ressources ≤ à l'ASPA	
Aide sociale pour l'aide-ménagère	Pas de mise en œuvre de l'obligation alimentaire Non cumulable avec l'APA Avoir des ressources ≤ à l'ASPA	





✓ Aides sociales légales

AIDES	BENEFICIAIRES	INFORMATIONS
<i>Personnes âgées</i>		
<p>OA Obligation Alimentaire</p>	<p>Les descendants (enfants, petits-enfants) ont une obligation alimentaire à l'égard de leurs ascendants (parents, grands-parents...) dans le besoin et qui ne sont pas en mesure d'assurer leur subsistance. Son montant varie en fonction des ressources de celui qui la verse et des besoins du demandeur. Cette OA s'étend aux alliés en ligne directe (gendres et belles filles).</p>	<p>Montage du dossier, collecte des pièces CCAS</p> <p>Instruction et décision Conseil Départemental</p> <p>Instruction et décision Caisse de retraite principale</p>
<p>ASPA Allocation de Solidarité aux Personnes Agées</p>	<p>Pour assurer un minimum de revenus Être âgé d'au moins 65 ans Avoir des ressources inférieures à un plafond</p>	<p>Instruction et décision Caisse de retraite principale</p>


✓ Aides sociales légales

AIDES	BENEFICIAIRES	INFORMATIONS
<i>Revenu minimum</i>		
<p>RSA Revenu de Solidarité Active</p>	<p>Avoir au moins 25 ans Avoir des ressources inférieures à un plafond</p>	<p>Décision Conseil départemental Paiement CAF</p>
<i>Protection maladie</i>		
<p>CMU Couverture Maladie Universelle Pour les remboursements des dépenses de santé</p>	<p>Ne pas avoir de régime d'assurance maladie obligatoire</p>	<p>Instruction Caisse d'assurance maladie ou assistante sociale</p> <p>Décision Caisse d'assurance maladie</p>
<p>CMU-C Couverture Maladie Universelle Complémentaire Protection complémentaire de santé</p>	<p>Avoir des ressources inférieures à un plafond</p>	
<p>ACS Aide à la Complémentaire Santé Aide au financement d'une complémentaire santé</p>	<p>Avoir des ressources inférieures à un plafond</p>	

✓ Les aides sociales facultatives

AIDES	OBJECTIFS	INFORMATIONS
Action éducative	Faciliter l'accès des jeunes enfants de la commune à l'accueil périscolaire et à l'Accueil de Loisirs sans hébergement. Contribuer à leur éveil éducatif et leur socialisation.	CCAS Aide financière sous conditions de ressources
ENERGIE : • Eau • Electricité/Gaz	Soutenir les personnes à faibles revenus lorsqu'elles ne peuvent plus faire face aux dépenses momentanément. Rechercher la solution la mieux adaptée.	CCAS Aide exceptionnelle sur réunion du CCAS Transmission du dossier FSL (Fond de Solidarité pour le Logement) Conseil Départemental : décision
ALIMENTATION 		
• Restauration scolaire	Soutenir les familles pour l'alimentation de l'enfant.	CCAS Prise en charge de la maternelle au Collège sous conditions de ressources
MOBILITÉ 		
• Titres de transport en commun	Promouvoir l'utilisation des transports en commun. Permettre aux habitants en difficultés d'effectuer des déplacements de proximité à coût réduit.	CCAS : Tickets de bus délivrés sous conditions de ressources Région Normandie: carte de tarification sociale des transports sous conditions de ressources
• Soutien aux études et formations qualifiantes	Soutenir les jeunes de 16 à 25 ans qui suivent des études ou des formations certifiantes et homologuées.	CCAS : Aide forfaitaire attribuée aux familles sous conditions de ressources.
Vie associative	Contribuer à une meilleure intégration à la vie associative pour les jeunes de 6 à 16 ans.	CCAS : Participation à l'adhésion à une association sportive ou culturelle, plafonnée à 50 € par personne et par an, sous conditions de ressources

Le CCAS vous accompagne aussi

INTITULÉS	OBJECTIFS	INFORMATIONS
<i>LOGEMENT</i>		
<p style="text-align: center;">CCAS BAILLEURS SOCIAUX ASSISTANTE SOCIALE (pour les plus démunis)</p>	<p>Contribuer à une gestion personnalisée pour l'accès au logement aidé.</p>	<p>Enregistrement : auprès du CCAS pour un service de proximité Instruction : Bailleurs sociaux</p>
Emploi	<p>Contribuer à faciliter l'accès aux dispositifs d'orientation, de formation et d'emploi.</p>	<p>Cité des métiers, Pôle emploi, Mission locale, Cap emploi, PIJ, CCAS.</p>
Vie familiale	<p>Ecouter, informer, orienter vers les services compétents pour l'aide aux difficultés familiales (hors les aides déjà décrites).</p>	<p>CCAS, Assistante sociale, Conciliateur de justice</p>
<i>SENIORS</i>		
<p style="text-align: center;">SERVICES</p> <ul style="list-style-type: none"> • CCAS • CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) • PLAN CANICULE 	<p>Ces services permettent aux seniors ou à leur famille d'obtenir des renseignements divers, et de formuler des demandes d'aides.</p>	<p>Voir les contacts utiles</p>

LES CONTACTS UTILES

- *Mairie de Quévreville la Poterie*

Accueil téléphonique :

Le lundi, mardi*, jeudi et vendredi

9h-12h30 et 13h30-17h30

***18h30 le mardi**

mairie.quevrevillelapoterie@wanadoo.fr

- *Centre Médico -Social Département de la Seine Maritime C.M.S*

134 all Erik Satie, 76520 FRANQUEVILLE SAINT PIERRE

Tel : 02 35 80 22 30

Vous y trouverez :

- **L'Assistante sociale de Secteur : Madame Viandier,**
- **Une puéricultrice : Madame Breitbach,**
- **Une travailleuse sociale : Madame Guerbette (Dossiers APA/ Dossiers handicaps),**
- **Un référent logement : Monsieur Leureux,**
- **Une Conseillère en Économie Sociale et Familiale : Madame Lucas (accompagnement des familles en surendettement),**
- **Des consultations, vaccinations (PMI) pour les jeunes enfants de 0 à 6 ans assurées par un médecin : Madame Fillastre-Emo,**
- **Une aide aux violences intrafamiliales : Madame Ternisien.**

LES CONTACTS UTILES

- *Mission Locale*

Le premier rôle d'une mission locale est d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner des jeunes de 16 à 25 qui sont sortis du système scolaire. Enfin, elle élabore et met en œuvre une politique locale d'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

43 Quai du Havre, 76000 Rouen

Tel : 02 35 71 01 58



LES CONTACTS UTILES

- *Le CLIC de BOOS*

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) du plateau Est est basé à Boos et a pour mission de protéger les personnes âgées. Cet organisme est un lieu de documentation et de réflexion sur les besoins des personnes âgées de plus de 60 ans, seules ou en couple.

Monsieur Boucher (qui peut se déplacer à domicile) :

02 35 65 02 68

Maison des associations, 30 rue des Andelys, 76520 Boos

clicplateauest@gmail.com

- *L'ADMR*

Association d'aide à la personne : ménage, repassage, soins infirmiers à domicile, portage de repas / livraison de repas, téléassistance, garde ...

FEDERATION ADMR DE SEINE-MARITIME

1, rue Ernest Delaporte

76710 MONTVILLE

info@fede76.admr.org

Tel : 02 32 90 93 90

